

# Communauté de communes GRANVILLE, TERRE et MER

--:--:--

(arrêté préfectoral constitutif du 30 juillet 2015)

## A - COMPETENCES OBLIGATOIRES

### 1.1 - Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur : la communauté adhère au syndicat mixte du SCOT du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel, pour l'approbation, le suivi et les révisions du SCOT et des schémas de secteur
- Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire toutes les zones d'activités sauf les aones portuaires ou aéroportuaires, les zones d'une superficie inférieure à 1 ha et la zone Entre Deux Rochers à Donville les Bains
- Constitution de réserves foncières dans l'intérêt de la communauté
- Participation à la mise en place d'une politique supracommunautaire à travers notamment l'adhésion et la participation au Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel
- Développement des technologies de l'information et de la communication notamment par adhésion et participation au Syndicat Mixte Manche Numérique, porteur du déploiement du très haut débit
- Etude d'opportunité de la mise en place d'un Plan Local d'urbanisme Intercommunal (PLUI)
- Pilotage et coordination du Contrat de territoire du Département
- Coordination des ZAC d'habitat.

### 1.2 - Développement économique

- Aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, d'intérêt communautaire y compris les zones existantes. Sont d'intérêt communautaire toutes les zones d'une superficie d'1 ha au moins, à l'exception des zones portuaires ou aéroportuaires et de la zone Entre Deux Rochers à Donville les Bains (qui restent communales)
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- . réalisation, gestion, promotion et animation de pépinières d'entreprises et de bâtiments relais et autres structures d'accueil d'entreprise
- . actions de requalification urbaine des zones d'activités communautaires
- . entretien des zones : l'entretien des voies, des réseaux et des espaces verts communs n'est pas d'intérêt communautaire et reste à la charge des communes qui perçoivent les impôts fonciers payés par les entreprises, sauf pour les zones conchylicoles dont la voirie reste communautaire
- . promotion économique du territoire de la communauté de communes par l'animation économique en mettant en place les outils et les structures nécessaires par la recherche et la dynamisation d'activités
- . appui au développement des activités économiques liées à la pêche en matière de soutien à l'installation, de développement de la ressource et de promotion et soutien de la filière prenant en compte le développement durable
- . appui au développement et la promotion des activités liées à l'agriculture en matière de soutien à l'installation, d'organisation des filières et l'encouragement à l'agriculture raisonnée prenant en compte le développement durable et le développement des circuit courts
- . développement de la filière équine, soutien aux activités des haras, des sports équestres et des hippodromes

- . participation à la stratégie de développement économique de l'aérodrome de Bréville-Granville-Mt St Michel
- . appui au développement et promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
- . appui au développement et promotion des activités liées au tourisme
- . mise en valeur et promotion des chemins de randonnée à vocation touristique d'intérêt communautaire tels que répertoriés ci-dessous :
  - . les chemins de randonnée inscrits au topoguide de la Communauté de communes en dehors des parties goudronnées
  - . le sentier du littoral et des douaniers existants en dehors des parties goudronnées en complément des autres acteurs. La compétence ne comprend pas le confortement des falaises
  - . le circuit de randonnée équestre en Baie du Mont-Saint-Michel

Par les actions suivantes :

- l'aménagement et entretien des aires de pique-nique et des petits ouvrages (ponts, passerelles, escaliers...)
  - l'entretien courant (débroussaillage de la végétation de part et d'autre du chemin et de l'assiette du cheminement, éparage et opérations de même nature)
  - le balisage, signalétique et opération de même nature et financement des panneaux miniris et des cartes communales
  - l'animation touristique des chemins de randonnée
- la surveillance des zones de baignades et le conventionnement avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) et le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).
  - le centre de formation de la Société Nationale de Secours en Mer (SNSM)
  - la promotion du nautisme et le développement des activités nautiques.

## **B - COMPETENCES OPTIONNELLES**

### **2.1 - Protection et mise en valeur de l'environnement**

#### a - Déchets des ménages et assimilés

- collecte et le traitement (élimination et valorisation) des déchets des ménages et déchets assimilés, y compris les déchets de plage
- service de location de bennes

#### b - Autres compétences

- nettoyage courant des plages sur l'estran, en dehors des piscines d'eau de mer
- protection des espaces naturels littoraux, notamment par adhésion au Syndicat Mixte des Espaces Littoraux (SYMEL)
- aménagement et entretien des rivières par adhésion et participation au Syndicat Mixte des Bassins versants des Côtiers Granvillais (SMBCG) et au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne (SIAES)
- prévention contre les inondations et la submersion marine, notamment par adhésion au Syndicat Mixte des Bassins versants des Côtiers Granvillais à qui sont confiées les études du PAPIS d'intention.

### **2.2 - Action sociale d'intérêt communautaire**

Sont d'intérêt communautaire :

#### a - En matière de petite enfance

- accueil de la petite enfance de 0 à 3 ans révolus (Relais Assistantes Maternelles : RAM, multi-accueil, crèche, Maisons d'Assistantes Maternelles, reconnues par la collectivité)

- la limite d'âge est portée jusqu'à 5 ans révolus aux enfants bénéficiaires de l'AEEH (Allocation pour l'Education de l'Enfant Handicapé) afin de faciliter l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les services de la petite enfance.

b - En matière d'enfance et jeunesse

- mise en réseau de la politique périscolaire et accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)
- gestion du contrat Enfance-Jeunesse
- politique en faveur de la jeunesse par les actions suivantes :
  - . conseil communautaire des jeunes
  - . adhésion à la Mission Locale pour l'emploi des Jeunes
- soutien au comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ)

c - Autres actions d'intérêt communautaire

- participation au conseil de surveillance du Centre hospitalier Avranches-Granville
- participation au fonctionnement de la navette transports du Centre hospitalier Avranches-Granville
- adhésion au centre local d'information, de coordination en gérontologie et handicap (CLIC)
- soutien financier aux secteurs d'action gérontologique (SAG)
- soutien à la banque alimentaire de la Manche avec maintien de structures de distributions actuelles

### **2.3 - Voirie d'intérêt communautaire**

- création ou aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire
- Sont d'intérêt communautaire, les voiries, à créer ou existantes, d'accès aux équipements communautaires, y compris l'accès aux zones d'activités communautaires, voiries qui ne sont pas en agglomération
- Sont pris en charge par la communauté l'entretien des voies, des réseaux (hors eau et assainissement), de la bande de roulement, des trottoirs et bas-côtés
- éparage et fauchage des voies communales hors agglomération.

### **2.4 - Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire**

En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire, construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire :

a - les équipements à la dimension du bassin de vie :

- la Cité des sports de Granville
- le futur centre aquatique de Granville

b - les écoles de voile et les bases nautiques : CRNG Granville, base de Donville les Bains, base de Jullouville, base de la Vanlée de Bréhal, base de Bréville sur Mer, base de Carolles

c - les gymnases multi-sports couverts - leur activité et leur fréquentation participant à l'équilibre de la pratique sportive sur le territoire et assurant la couverture géographique du territoire : actuellement gymnase Jean Galfione de Granville, salle multisports à Donville les Bains, gymnase de La Haye Pesnel, gymnase à St-Jean des Champs, deux gymnases à Bréhal, gymnase de Cérences, gymnase Pierre de Coubertin à Granville, futur gymnase à Saint-Pair sur Mer,

### **2.5 - Politique du logement et du cadre de vie**

- Mise en place et suivi d'un Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Réalisation d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Création d'un observatoire de l'habitat

## **C – COMPETENCES FACULTATIVES**

### **3.1 - culture**

- enseignement musical
- mise en réseau des médiathèques

### **3.2 - Assainissement non collectif**

- Mise en place et gestion d'un service public d'assainissement non collectif limité aux diagnostics et contrôles
- Pilotage, coordination et relais financier des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectifs réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée des particuliers et éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau de Seine-Normandie

### **3.3 - Tourisme**

- Mise en réseau des offices de tourisme

### **3.4 - Transports**

- Etude pour la mise en place d'une politique globale de déplacement à l'échelle de la communauté
- Schéma de déplacement
- Action en faveur des modes de déplacements alternatifs
- Action en faveur de covoiturage et de l'intermodalité
- Soutien à l'Association pour la défense et la promotion de la ligne SNCF Caen-Rennes (ADPCR)
- Participation au transport à la demande dans le cadre de Manéo (CG 50)

### **3.5 - Sécurité**

- Incendie et Secours - participation au financement des casernes du Service départemental d'incendie et de secours sur le territoire
- service de la fourrière animale

### **3.6 - Accueil des gens du voyage**

- Réalisation, aménagement, gestion d'aires d'accueil des gens du voyage

### **3.7 - Patrimoine**

- Gestion de patrimoine immobilier existant rue Louis Beuve à Bréhal.